



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025\_12**

**REGLEMENT INTERIEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DES HAUTS-D'ANJOU**

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 février, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 19 février 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice : .....43  
Conseillers présents : .....30  
Pouvoir(s) : .....5  
Votants : .....35

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, RICHARD Maud, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlène, GOURMEL Jacques,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

BRICHET Stéphane a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique ;  
NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à LEZE Maryline ;  
PERTUISEL Roselyne a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves ;  
BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène,  
DESPORTES Philippe a donné pouvoir à SANTEANC Rachel ;

**Conseillers excusés :**

FLAMENT Sophie, AUBRY François,

**Conseillers absents :**

MARTIN Alain, KLEIN Bernadette, LEOST Marie-Hélène, GUILLOT Jean-François, BOULLIER Marine, KAYA Emma,

**Secrétaire de séance :**

Maud RICHARD

**DELIBERATION N°DCM2025\_12**  
**Règlement intérieur des équipements sportifs des Hauts-d'Anjou**

**Rapporteur : Marie-Jeanne FRANCOIS**

Il existe à ce jour un règlement des équipements sportifs, défini par l'arrêté n°2011-018 du 15 février 2011, pour la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe.

Celui-ci est uniquement affiché dans la salle Daniel Delepine à Châteauneuf-sur-Sarthe. Dans les autres salles communales sportives, aucun règlement n'est affiché : Carré bleu, kimonos, ballerines à Châteauneuf-sur-Sarthe, Eugène Clavreul à Marigné, Caméo et Elstar à Champigné.

Afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble des communes déléguées, une nouvelle version du règlement a été travaillée.

Ce nouveau règlement inclue les points suivants : modalités d'accès aux salles, procédure de réservation, règles d'affichages, déclaration des manifestations, mesures d'ordre et de sécurité.

De ce fait, il est proposé d'approuver un nouveau règlement des équipements sportifs qui sera affiché dans tous les bâtiments concernés.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le règlement intérieur ci-annexé,

Considérant l'avis de la Commission Animations territoriales et Citoyenneté,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver le règlement intérieur des équipements sportifs des Hauts-d'Anjou.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 28 février 2025

  
**Maryline LÉZE,**  
Maire des Hauts-d'Anjou

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 28 février 2025*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 28 février 2025*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*